UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS- BES

HIS 1130-10	FONCTIONS SOCIALES DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE DE L'HISTOIREE ET DE LA GEOGRAPHIE : CONSTRUCTION IDENTITAIRE ET ÉDUCATION A LA CITOYENNETÉ
Numéro du cours	Titre du cours

A-2025	2	LIEN MENANT AU DESCRIPTEUR DU COURS
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

LEGAULT, DANNY	CLIQUEZ ICI	legault.danny@uqam.ca	A-6105
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Sur rendez-vous au local A-6105 et ZOOM

HORAIRE DES SÉANCES

Lundi 14h00 - 17h00
Mercredi 9h30 - 12h30

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours 2
2 Objectifs du cours 2
3 Formules pédagogiques 2
4 Évaluations 2
5 Sommaire des évaluations - Pondération 4
6 Calendrier du cours 5
7 Modalités du cours 6
7.1 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 6
7.2 Modalités de remise des travaux 6
7.3 Modalités de consultation des travaux et des examens 6
7.4 Modalités d'évaluation de la langue 6
7.5 Modalités d'évaluation des enseignements 6
8 Médiagraphie 7
8.1 Documentation obligatoire 7
8.2 RessourceS complémentaireS 7
9 Références 9
9.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 9
9.2 Document et Informations additionnelles 10
9.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 11
9.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement 12
9.5 Compétences professionnelles 13

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours vise à faire comprendre les multiples enjeux en cause dans la construction de l'identité sociale des jeunes et l'éducation à la citoyenneté, à faire saisir la contribution de l'enseignement des disciplines de l'Univers social à cet effet et tout particulièrement de l'enseignement de l'histoire auquel est associé un mandat explicite en ce sens.
Le contenu du cours traitera des éléments suivants : - fondements historiques et philosophiques de la citoyenneté démocratique contemporaine; - évolution et sens actuels des concepts démocratie, citoyenneté, droits, libertés et responsabilité; - évolution de la notion de citoyenneté (nation, territoire, identité) dans l'histoire et la géographie scolaires en Occident; - sens et place accordés au développement de la « conscience historique » de la « conscience territoriale » du futur citoyen; - réalités sociales, représentation de ces réalités et vision du monde; - valeurs sociales et enseignement des sciences humaines; - examen de stratégies pédagogiques et de pratiques exemplaires de construction identitaire et d'éducation à la citoyenneté via l'enseignement des disciplines scolaires de l'Univers social.
https://etudier.uqam.ca/cours?sigle=HIS1130

2 OBJECTIFS DU COURS

À l'issue de ce cours, l'étudiant.e sera en mesure…

- d'expliquer ce que sont l'éducation à la citoyenneté (et les compétences qui l'accompagne) et l'identité sociale ;
- de définir son rôle en tant qu'enseignant ou enseignante en univers social dans l'éducation à la citoyenneté et la construction de l'identité sociale de ses élèves ;
- d'identifier les concepts et compétences liés à l'éducation à la citoyenneté et à l'identité sociale ;
- d'envisager des moyens d'enseignement de l'éducation à la citoyenneté
- d'expliquer la « conscience historique » et la « conscience territoriale »

3 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Notons que différentes approches seront privilégiées afin d'atteindre les objectifs du cours comme les lectures, la rétroaction vidéo, l'étude des lieux de mémoire sur le terrain, les échanges avec des conférenciers, l'enseignement magistral interactif, etc. À moins que les conditions météorologiques rendent la chose impossible, au moins quatre séances auront lieu à l'extérieur des murs de l'UQAM. L'endroit précis de ces séances vous sera communiqué la semaine précédente.

4 ÉVALUATIONS

Regard sur soi et identité sociale (10%)

L'objectif de cet atelier vise à poser un regard sur son identité sociale, un préalable à l'enseignement des contenus liés à la citoyenneté en classe. Après une réflexion sur différents aspects de son identité, l'étudiant.e devra participer à un échange avec ses collègues et remettre les fruits de ses échanges à la fin de l'atelier. La remise du travail se fera lors de la séance du 10 septembre 2025.

Objectifs :
Favoriser l'autoréflexion critique quant à sa posture d'enseignant.e et celle d'élèves;
Définir en partie sa posture professionnelle au regard de son identité sociale.

Critères d'évaluation :
Participation active aux ateliers et complétude des éléments de l'identité sociale; (2%)
Réflexion profonde et détaillée (8%)

Remise le 10 septembre 2025

Compte-rendu argumenté de la vidéo « Comment enseigner l'histoire » (15%)

Dans le cadre de la série *Face à Face*, deux penseurs échangent sur la place de l'enseignement de l'histoire et proposent des perspectives parfois divergentes, parfois convergentes. Ce travail vous permettra de critiquer les postures présentées et de présenter votre posture, appuyée par des références proposées dans le cadre du cours.

Objectifs :
Se familiariser avec des postures ontologiques de l'enseignement de l'histoire;
Prendre position quant aux finalités de l'histoire;
Élaborer un cadre théorique quant à la fonction de l'enseignement de l'histoire.

Évaluation :
Clarté et précision des postures rapportées (5%);
Pertinence et articulation de la posture professionnelle de l'étudiant.e (références, formulation des idées, concepts utilisés) (10%)

Remise : 22 septembre 2025 en format papier

Une ressource expliquée et enseignée en éducation à la citoyenneté (25 %)

Cette activité vise à vous familiariser à une ressource pouvant être investie en univers social et d'entrevoir son intégration dans un contexte d'enseignement. Dans un premier temps, vous aurez à présenter votre cueillette d'informations dans un format rencontre éclair auprès de vos collègues. Enfin, une version achevée sera exposée dans une présentation animée.

Objectifs :
S'approprier les informations d'une organisation ayant un mandat « citoyen. » (historique, mission, réalisations, etc.)
Communiquer des idées de manière cohérente, intelligible et critique;
Concevoir des pistes didactiques ;
Établir des liens intelligibles entre des éléments théoriques du cours et les objectifs poursuivis par l'organisme.

Évaluation :
Pertinence et exactitude des informations (5%)
Participation active aux différentes étapes de l'activité (5%)
Dimension didactique et professionnelle adaptées au contexte de l'éducation à la citoyenneté (5%)
Références explicites et bien intégrées des notions du cours (10 %)

Remise 6 octobre 2025

Interprétation critique d'un monument historique (40 %)

Ce travail de session, en équipe de quatre max., vous invite à développer un regard critique face à un lieu de mémoire présent dans l'espace public. Après avoir choisi un lieu de mémoire, vous devrez en faire une analyse exhaustive. De plus, vous devrez envisager des liens de nature didactique avec votre pratique et les contenus prescrits dans le PFEQ et la PDA.

Objectifs :
Interpréter un lieu de mémoire sur les plans historique et géographique;
Évaluer la pertinence d'un lieu de mémoire dans une perspective didactique;
Communiquer et partager les résultats à l'aide d'un outil numérique.

Évaluation :
Critique interne (8%)
Critique externe (10%)
Réflexion didactique (14%)
Communication des résultats et rétroaction (6%)
Aspects méthodologique et technique (2%)

Remise 15 octobre 2025

5 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Éléments d'évaluation	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Activité regard sur soi	5	10 septembre
Compte-rendu argumenté de la vidéo « Comment enseigner l'histoire au Québec? »	15	22 septembre
Une ressource expliquée et enseignée en éducation à la citoyenneté	25	6 octobre
Interprétation critique d'un monument historique	40	15 octobre
Présence aux séances	15	

6 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement/notions/concepts	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	8 sept.	Adoption du plan de cours Un bref historique de la citoyenneté en classe	Visionner la présentation du plan de cours (Moodle)
2	10 sept.	L'éducation à la citoyenneté et le PFEQ (Histoire et géographie) Sortie : l'interprétation d'un lieu de mémoire (1/2)	**Remise** identité sociale
3	15 sept.	L'éducation à la citoyenneté et le PFEQ (Monde contemporain et Éducation financière)	Visionner « Comment enseigner l'histoire du Québec? »
4	17 sept.	Différentes conceptions de la citoyenneté Sortie : l'interprétation d'un lieu de mémoire (2/2)	Texte de Schnapper (2000) Galichet (2002)
5	22 sept.	Différentes conceptions de la citoyenneté (suite)	**Remise** compte-rendu argumenté de la vidéo « Comment enseigner l'histoire »
6	24 sept.	Conscience historique : qu'est-ce qui relève du commun en histoire?	Texte de Duquette (2010)
7	29 sept.	Conscience territoriale : quels liens entre citoyenneté et territoire? Sortie : Interpréter le territoire…sur le territoire	Texte de Klein et Laurin 2000) + Desbiens, Rivard, Hirt (2017)
8	1er oct.	Séance de soutien des travaux (rencontre des équipes)	
9	6 oct.	Éducation à la citoyenneté et agentivité	Texte de Brunet (2013) **Remise** une ressource expliquée…
10	8 oct.	Sortie : L'historicité et la territorialité d'un quartier montréalais	
	15 oct.		**Remise** monument historique

7 MODALITÉS DU COURS

7.1 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence au séminaire. L'étudiant-e devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques.

7.2 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

7.3 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande. À tout moment, il sera possible d'obtenir une rétroaction pour tous les éléments d'évaluation du cours sur prise de rendez-vous.

7.4 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

7.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

8 MÉDIAGRAPHIE

8.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Les ressources bibliographiques ci-dessous sont des références incontournables du cours et visent à appuyer le cadre théorique de différents travaux (interprétation de lieux de mémoire, vidéo *Face à Face*, une ressource expliquée en ÉC).

Identité sociale et la classe d'histoire

De Cleyre, V., Baillargeon, N. et Santerre, C. (2008). *D'espoir et de raison : écrits d'une insoumise*. Montréal : Lux Éditeur. p. 66-73 (Disponible sur le Moodle du cours)

PROVOST, Chantal. (2006) « Amener les élèves à construire leur identité collective? Le grand défi québécois de la classe d'histoire » dans Bulletin d'histoire politique, vol. 14, no 3. p. 109-124. https://www.erudit.org/fr/revues/bhp/2006-v14-n3-bhp04168/1054467ar.pdf

Finalité citoyenne de l'enseignement de l'histoire

DANIEL, M-F., ÉTHIER, M.-A., LAROCQUE, S., LEFRANÇOIS, D., TORRES, F., (2022) « La pensée critique : de son développement à son rôle de vecteur de changement social » dans Une autre école est possible et nécessaire. Montréal : Del Busso éditeur, 166-183

BOUCHARD, G. (2013) *Pour l'histoire nationale : valeurs, nation, mythes fondateurs*. Montréal : Boréal. https://uqam-bib.on.worldcat.org/oclc/1365074723

Conscience territoriale

KLEIN, J.-L. et LAURIN, S. (2000), « Citoyenneté active et conscience territoriale : perspectives pour un programme » dans *L'éducation géographique,* Québec, Les Presses de l'Université du Québec, p. 237-241.

DESBIENS, C., RIVARD, É. & HIRT, I. (2017). Nous nous souvenons du territoire : la géographie québécoise face aux mémoires autochtones. Cahiers de géographie du Québec, 61(173), 293–313. https://doi.org/10.7202/1049374ar

Conscience historique

DUQUETTE, C., (2010), « Les difficultés entourant l'apprentissage de la pensée historique chez les élèves du secondaire : la conscience historique comme piste de solution ? » dans *Histoire, musée et éducation à la citoyenneté,* Québec, Éditions Multimondes, p. 139-158.

8.2 RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

BARRY, A. (2003). Citoyenneté, éducation à la citoyenneté et programmes d'études. Québec : Commission des programmes d'études. Collection BANQ [en ligne) https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/49917

BÉRUBÉ, H., (2016). « Les deux pieds dans le palimpseste » dans *Éveil et enracinement,* Québec, Les Presses de l'Université du Québec, p. 155-158

ÉTHIER, M.-A. et Lefrançois, D. (2019*) Agentivité et citoyenneté dans l'enseignement de l'histoire : un état de la recherche en didactique de l'histoire au Québ*ec. Saint-Joseph-du-Lac : M Éditeur

HAVARD, G. (2009). « Les forcer a devenir Cytoyens »: État, Sauvages et citoyenneté en Nouvelle-France (XVIIe-XVIIIe siècle). *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, *64*(5), 983-1018. https://uqam-bib.on.worldcat.org/oclc/669853155

JUTRAS, F. (2010). *L'éducation à la citoyenneté. Enjeux socioéducatifs et pédagogiques. Québec : P.U.Q.*

LAURIN, S., KLEIN, J-L., TARDIF, C. (2001*). Géographie et société. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.*

LEVASSEUR, L., MOISAN, S., CARDIN, J.-F. (2013). *Les enseignants d'histoire et le programme d'Histoire et éducation à la citoyenneté : de la transmission de la mémoire à une citoyenneté « subjective » et ouverte*, Revue Phronésis, vol.2, no. 2-3. https://www.erudit.org/fr/revues/phro/2013-v2-n2-3-phro0788/1018075ar.pdf

MARZOUK, A., KABANO, J., COTÉ, P. (2000). *Éduquer à la citoyenneté à l'école. Guide pédagogique. Outremont : Les Éditions Logiques.*

NADEAU, J.-F. « Déboulonner des statuts pour contester la mémoire ». *Le Devoir. 17 juin 2020.* https://nouveau-eureka-cc.proxy.bibliotheques.uqam.ca/Link/gestion1/news%c2%b720200617%c2%b7LEW%c2%b7005

OUELLET, F. (2004). *Quelle formation pour l'éducation à la citoyenneté ? Québec : Les Presses de l'Université Laval.*

PAPILLON, M., (2012). « Les peuples autochtones et la citoyenneté : quelques effets contradictoires de la gouvernance néolibérale ». Revue Éthique publique, vol. 14, no 1.
https://journals.openedition.org/ethiquepublique/968#quotation
RADIO-CANADA (2020) « Déboulonner ou non des statues : des pistes de réflexion ! », Émission *Ça s'explique, émission diffusion le 18 juin 2 020. https://ici.radio-canada.ca/ohdio/balados/6108/ca-sexplique-balado-info-alexis-de-lancer/466332/monuments-racisme-harold-berube*

SCHNAPPER, D., (2000). *Qu'est-ce que la citoyenneté ?* Paris : Gallimard

SEIXAS, P., MORTON, T. (2013) *Les six concepts de la pensée historique*. Montréal : Modulo Éditeur

STAN, C.A., LEMIEUX, O., (2025) « Culture et citoyenneté à l'école québécoise : regards croisés sur les fondements et les pratiques ». Québec : Les Presses de l'Université Laval. https://uqam-bib.on.worldcat.org/oclc/1474991747

9 RÉFÉRENCES

9.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

9.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

9.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème ci-dessous – **applicable aux cours spécifiques du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026 :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
91 % et plus	A+	4,3	Excellent
88 % - 90 %	A	4,0	
85 % - 87 %	A-	3,7	
82 % - 84 %	B+	3,3	Très bien
79 % - 81 %	B	3,0	
76 % - 78 %	B-	2,7	
73 % - 75 %	C+	2,3	Bien
70 % - 72 %	C	2,0	
67 % - 69 %	C-	1,7	
64 % - 66 %	D+	1,3	Passable
60 % - 63 %	D	1,0	
59 % et moins	E	0,0	Échec

9.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE NO 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel :** Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. **Exemples** : Commentaires**,** allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.

- **Sexisme :** Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. **Exemples** : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.

- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. **Exemple** : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique no 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste

- **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques

- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.

- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique no 42.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

9.5 COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Le référentiel de compétence comprend un ensemble de comportements et attitudes attendus au sein de la profession enseignante. Dans le cadre du HIS1130, les activités proposées permettront la sensibilisation, la maîtrise ou la consolidation de ces compétences.

Compétence	Composante	Activités liées
Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel cultivé, à la fois interprète, médiateur et critique d'éléments de culture dans l'exercice de ses fonctions. **Maîtrise**	- Démontrer une compréhension approfondie des contenus du Programme de formation de l'école québécoise, notamment de ceux associés à la discipline d'enseignement (théories, notions, problèmes, méthodes, outils, pratiques, histoire, etc.), et de leur organisation intellectuelle afin d'en dégager les points de repère essentiels et les axes d'intelligibilité qui rendront possibles des apprentissages significatifs et approfondis chez les élèves. - Donner du sens aux apprentissages des élèves en tissant des liens entre ceux effectués dans la classe, entre sa discipline et les autres disciplines enseignées de même qu'entre sa discipline et les œuvres, les récits, les productions du patrimoine culturel de l'humanité, les questions sociales, scientifiques, éthiques et politiques ou les situations de la vie courante. - Susciter chez les élèves l'esprit critique, la mise à distance et la réflexivité à l'égard de l'environnement immédiat, de l'univers médiatique et numérique, des phénomènes sociaux, scientifiques, artistiques, éthiques et politiques ainsi que des productions culturelles du passé et du présent. - Porter un regard critique sur ses propres origines et ses pratiques culturelles, en reconnaître les potentialités et les limites, et trouver les moyens de les enrichir et de les diversifier. · - Collaborer avec la communauté et les organismes culturels du milieu, et connaître les ressources et les programmes qui soutiennent l'enseignante ou l'enseignant dans son rôle de médiatrice ou de médiateur d'éléments de culture.	Interprétation critique d'un monument d'histoire Identité sociale Enseigner une ressource en ÉC. Compte rendu argumenté vidéo « Comment enseigner l'histoire au Québec ? »
Compétence 2 : Communiquer de manière appropriée dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans l'ensemble des contextes liés à l'exercice de ses fonctions.	- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale, écrite et illustrée dans l'ensemble de ses communications avec la communauté. - Démontrer la capacité de soutenir ses idées de manière cohérente, intelligible, critique et respectueuse dans ses communications, à l'oral comme à l'écrit.	Tous les activités proposées
Compétence 6 : Organiser et gérer le fonctionnement du groupe-classe de sorte à maximiser le développement, l'apprentissage et la socialisation des élèves. **Maîtrise**	- Choisir et mettre en œuvre des interventions permettant aux élèves de développer leurs habiletés sociales et relationnelles	Interprétation critique d'un monument historique Enseigner une ressource en ÉC.
Compétence 8 Entretenir chez ses élèves le plaisir d'apprendre, le sens de la découverte et la curiosité en réunissant les conditions nécessaires à l'épanouissement de chacune et de chacun. **Sensibilisation**	- Intégrer aux situations d'enseignement et d'apprentissage des liens avec des éléments de la vie courante et des repères culturels tirés du bagage des élèves. · Susciter l'intérêt et la curiosité des élèves pour la discipline enseignée, les savoirs et les savoir-faire, les pratiques, les outils et les techniques, les méthodes et les procédures, l'histoire de la discipline ainsi que les enjeux, les réalisations, les acteurs, les courants de pensée et les débats qui ont marqué son évolution.	Interprétation critique d'un monument historique Enseigner une ressource en ÉC.
Compétence 10 : Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté **Sensibilisation**	- Saisir les occasions de collaborer avec tout partenaire susceptible d'enrichir l'apprentissage et l'éducation des élèves. - S'assurer que les intentions éducatives poursuivies par les activités proposées par des partenaires respectent le Programme de formation de l'école québécoise, le projet éducatif de l'école ainsi que les intérêts et les besoins des élèves, de l'enseignante, de l'enseignant et de l'école. - Saisir les occasions de réinvestir le contenu des activités de partenariat dans des situations d'enseignement et d'apprentissage.	Interprétation critique d'un monument historique
Compétence 11 : S'engager dans un développement	- Adopter une posture réflexive vis-à-vis de son enseignement de manière à inscrire sa pratique dans une perspective d'amélioration continue.	Interprétation critique d'un

professionnel continu et dans la vie de la profession. **Consolidation**	- Analyser les enjeux éducatifs et les dilemmes professionnels vécus pour enrichir sa pratique et affermir sa posture d'enseignante ou d'enseignant. - Développer une culture collaborative avec ses pairs et la communauté pour le rayonnement et la reconnaissance de la profession enseignante. - Participer à la promotion et à la diffusion de projets et d'expériences mettant en valeur l'accomplissement et l'engagement des enseignantes, des enseignants et de leurs élèves.	monument historique Enseigner une ressource en ÉC.
Compétence 12 : Utiliser le numérique afin d'en faire bénéficier les élèves ainsi que l'ensemble des actrices et acteurs éducatifs. **Consolidation**	- Agir en citoyen éthique à l'ère du numérique. - Développer et mobiliser ses habiletés technologiques. - Exploiter le potentiel du numérique pour l'apprentissage. - Développer et mobiliser sa culture informationnelle. - Collaborer à l'aide du numérique. - Communiquer à l'aide du numérique. - Produire du contenu avec le numérique. - Mettre à profit le numérique en tant que vecteur d'inclusion et pour répondre à des besoins diversifiés. - Adopter une perspective de développement personnel et professionnel avec le numérique dans une posture d'autonomisation.	Interprétation critique d'un monument d'histoire. Enseigner une ressource en ÉC.

Légende

- Niveau de **sensibilisation** par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée
- Niveau de **consolidation** par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation
- Niveau de **maîtrise** par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.